Zeitschrift: Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement =

Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire = Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio

Herausgeber: geosuisse : Schweizerischer Verband für Geomatik und

Landmanagement

Band: 102 (2004)

Heft: 3: GIS 2004 = SIT 2004

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de tirer parti des effets de synergie entre les tâches de swisstopo et la mise à jour périodique de la MO.

Etant donné que, pour des raisons d'organisation du travail, il est impossible de réduire les délais de mise à jour au-dessous d'un certain seuil, la MO doit gérer, à l'échelle du territoire, les objets au bénéfice d'une autorisation de construire – les bâtiments surtout – en tant «qu'objets projetés». Les systèmes d'annonces à ce sujet, par exemple dans le cadre de l'autorisation de construire, doivent être organisés sur de nouvelles bases.

La Confédération attache en outre de l'importance à l'amélioration du contrôle de la mise à jour permanente par les cantons.

Homogénéité

Il faut parvenir à améliorer l'homogénéité des données de la MO à l'aide de contrôles systématiques dans le cadre de mensurations officielles et via l'uniformisation du degré de spécification de la MO. Lorsque les données de la MO sont utilisées au plan régional, voire national, ces disparités structurelles et sur le plan du contenu s'avèrent gênantes et engendrent des frais de traitement ultérieur considérables chez les utilisatrices et les utilisateurs. La diffusion des données indépendamment des limites communales ou cantonales, tout comme l'utilisation des données dans le cadre de l'INDG en sont rendues plus difficiles.

Cadre de référence

La disponibilité des données de la MO dans les deux cadres de référence de la mensuration nationale 1903 et 1995 (MN03 et MN95) est garantie par les projets de «Réseau de triangles» en cours,

coordonnés par le Centre de compétence des données géographiques / mensuration nationale 95. Dès 2005, toutes les données numériques de la MO devraient pouvoir être obtenues, à choix, dans l'un ou l'autre cadre de référence.

On ne pourra profiter pleinement d'un cadre de référence exempt de tension dans MN95 que si les tensions locales dans les données de la MO sont éliminées.

Diffusion des données/Tarification

L'organisation de la diffusion des données et les règlements relatifs aux émoluments sont des plus hétérogènes aujourd'hui. La disponibilité des données numériques existantes laisse à désirer.

La diffusion des données et l'information sur les produits de la MO sont fondamentalement nouvelles et doivent être ré-

